
Q2-31

Référence:

ÉTUDE HYDROACOUSTIQUE

Préambule :

En réponse à la question QC-147 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), il est indiqué : « Énergie Cacouna a entrepris une étude hydroacoustique sur le site de construction du terminal afin de bien comprendre la propagation dans l'eau du bruit émis par les activités de construction. Les mesures d'atténuation et le programme de suivi environnemental seront élaborés suite aux recommandations de cette étude. Ces documents seront acheminés au Ministère (MDDEP) avant la tenue des audiences publiques. »

Question :

Le promoteur devra fournir les mesures d'atténuation découlant de Carr et al., 2006.

Réponse:

Les mesures d'atténuation découlant de Carr *et al.* (2006) avaient été incluses dans la réponse à la question Q-045.

Elles sont de nouveau énumérées dans le tableau Q2-31-1 suivant :

Q2-31

Tableau Q2-31-1 Mesures d'atténuation découlant de l'étude hydroacoustique

Impact potentiel	Mesures d'atténuation
Dérangement des mammifères marins par le bruit lors de l'installation des caissons	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun battage de palplanches pendant les heures de noirceur. • Aucune installation de palplanches pendant les journées de tempête. • Arrêt des opérations lorsque des mammifères marins seront présents à moins de 500 m de la zone des travaux lors du battage des palplanches. • Enfoncement progressif des palplanches. (« soft start »). • Campagne de mesures des bruits sous-marins pour établir une zone de protection et vérifier le modèle établi. • Surveillance du comportement des mammifères marins dans cette zone de protection établie à partir du critère de 180 dB.

Référence

Carr, S.A, Laurinoli, M.H., Tollefsen, C.D.S. and Turner, S.P. 2006. Cacouna Energy LNG Terminal: assessment of underwater noise impacts.